DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33
Quorum : 17
Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING. Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :
Alain BOURION donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 10 mars 2025
Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 13 mars 2025
Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 13 mars 2025
Martine LERICHE donne procuration à Jean DARDENNE en date du 19 mars 2025

Excusées :
Anca VORONIN
Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Alain AUTHIER

Objet : Subvention à l'association les motards contre le cancer 87 – Exercice 2025
Délibération 2025-32

Les associations présentes sur le territoire communal constituent des acteurs incontournables du lien social et du bien vivre ensemble. Elles contribuent au rayonnement de la Ville par la mise en place de manifestations, de compétitions mais aussi d'actions éducatives autour de la santé, de la citoyenneté, de la prise en compte du handicap...

Depuis 2020, la municipalité a décidé d'apporter un soutien financier et matériel fort à son tissu associatif. Dans le contexte inflationniste actuel, la municipalité a décidé de poursuivre ce soutien aux associations panazolaises malgré d'importantes contraintes budgétaires. Ainsi, la municipalité entend faire en sorte que les activités culturelles, socioculturelles et sportives puissent se réaliser dans les meilleures conditions possibles.

Après avoir voté les subventions allouées à la majeure partie des associations panazolaises, certaines d'entre elles méritent de faire l'objet d'un vote isolé en raison de la

qualité de membres des organes de direction de ces associations de certains conseillers municipaux.

Aussi, la municipalité ayant fait le choix de l'éthique et de la transparence, les élus concernés ne devront pas prendre part au vote et s'abstenir de toute intervention durant les débats.

En l'espèce, Monsieur David PENOT, étant Président de l'association, il convient alors de délibérer sans que cet élu ne participe ni au débat, ni au vote.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Budget Primitif 2025 de la Ville ;
VU la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'association Les Motards contre le Cancer 87 ;
CONSIDÉRANT la qualité de Monsieur David PENOT au sein de cette association ;
CONSIDÉRANT la nécessité d'accompagner cette association dans ses activités ;
CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de soutenir le secteur associatif ;
CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ
(l'élu susnommé n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle pouvant s'élever à **2 500 €** (montant maximal) à ladite association ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie, le 21 mars 2025

Le Maire,

MAIRIE DE PANAZOL 87350

Fabien DOUCET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le 25 mars 2025
Publié ou notifié
26 mars 2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB32 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/03/2025

Objet : Subvention à lassociation les motards contre le cancer 87 Exercice 2025

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 25/03/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB32-Subvention à lassociation les motards contre le cancer 87 Exercice 2025.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250321-DELIB32-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/03/2025